



don de matériel par une association a une autre association

Par **papynours**, le **28/01/2020 à 11:58**

Bonjour,
Une association peut elle donner du materiel à une autre association bien qu'elle ne cesse pas son activité, ou faut il attendre la dissolution de l'association.
D'avance merci pour votre réponse.
Pierre

Par **morobar**, le **28/01/2020 à 17:34**

Bonjour,
A priori rien n'interdit ce genre de don.
Attention toutefois aux éventuels conflits d'interets, le don pouvant résulter d'une manoeuvre destinée à enrichir une association au détriment de l'autre.

Par **papynours**, le **28/01/2020 à 17:49**

Merci pour cette réponse.